

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
CANTON DE WORMHOUT
COMMUNE DE LEDERZEELE**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 18 janvier 2021 à 19h00**

Etaient présents : ARNOUITS J.P. – BECK B – DEKEISTER C – DELFORGE M – DEWYNTER K – DRIEUX D – EVRARD P – LEVISSSE P – LUCHET S – PACCOU N – PACCOU V – RYCKOORT J - SAMYN M – SONNEVILLE V – VERHILLE H

Absents excusés :

BECK Béatrice est élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil
- Orientations budgétaires 2021
- Bilan dépenses/recettes 2020
- Désignation référent santé
- Bilan CLSH
- Organisation du temps scolaire
- Vœux 2021
- Urbanisme : points Ages & Vie et projet Nord Investissement
- Adhésion association ACCDM
- Règlement médiathèque
- Cotisation SIECF
- Achat défibrillateur
- Retour commissions
- Divers

• **Approbation du compte-rendu du dernier conseil**

La séance est ouverte à 19 heures 00, le Président donne lecture du compte-rendu du dernier conseil.

Aucune objection n'est formulée. Le Conseil municipal approuve le compte rendu.

• **Orientations budgétaires 2021**

Monsieur le Maire énumère les principaux projets d'investissement pour 2021 :

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| - Aménagement atelier communal/Adel | 15000 € |
| - Columbarium | 9000 € |
| - Bibliothèque : isolation grenier | 1280 € |
| - Sécurisation stationnement école | 1483 € |
| - Tablettes école | 8500 € |

- Diagnostic église	5000 €
- Défibrillateur	1000 €
- Logiciel médiathèque	1500 €
- Ecran projection avec support projecteur	5000 €

Monsieur le Maire énumère les recettes envisagées pour 2021 :

- Vente du terrain chemin de la pâture : 110 000 €
- Solde de subvention départementale pour les travaux de la bibliothèque : 8 300 €

Monsieur le Maire fait état des demandes de subventions des associations : un bilan prévisionnel est établi, il sera revu lors du vote du budget primitif.

Deux associations peuvent bénéficier d'une subvention de la part de la CCHF. Cette année, le conseil municipal a décidé d'octroyer cette subvention à l'association « Arts en Milieu Rural » et à l'Union Sportive de Lederzeele.

- **Bilan dépenses/recettes 2020**

Monsieur le Maire fait lecture du bilan au 31 décembre 2020 des dépenses et recettes au niveau de l'investissement et du fonctionnement de la commune. Les dépenses de fonctionnement représentent 87 % du budget prévu, les recettes représentent 105 % du budget prévu. Concernant l'investissement, les dépenses se montent à 47 % des prévisions, les recettes s'élèvent à 51 % des prévisions. Le compte administratif sera voté lors du prochain conseil.

Monsieur le Maire fait lecture d'un arrêté pris pour ajustement budgétaire :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
022 Dépenses imprévues	21 038.68 €	-100.00 €	20 938.68 €
65 Autres charges de gestion courante	-85.16 €	+100.00 €	14.40 €

L'ensemble du conseil municipal approuve cette décision.

- **Désignation référent santé**

La CCHF demande de désigner un référent santé pour la commune. Madame Vanessa SONNEVILLE est désignée référent santé pour Lederzeele. Une première réunion a lieu le jeudi 21 janvier 2021 en visio.

- **Bilan CLSH**

Monsieur le Maire présente le bilan du CLSH 2020. Les dépenses s'élèvent à 18 782.28 € et les recettes à 14 454.08 €. La différence recettes - dépenses est répartie entre les communes de Lederzeele, Broxeele, Volckerinckhove et Merckeghem.

Après discussion, le conseil municipal décide que le CLSH 2021 aura lieu du 2 au 27 août. Il est souhaité que la directrice de l'an dernier revienne cette année : à voir avec elle et la commune d'Oost-Cappel.

- **Organisation du temps scolaire**

Un courrier de l'éducation nationale demande à la commune si les rythmes scolaires à la rentrée 2021 seront les mêmes ou non. Actuellement, les cours sont dispensés le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

L'ensemble du conseil municipal souhaite garder les mêmes horaires.

- **Vœux 2021**

La cérémonie des vœux sur la page facebook de la commune « Lederzeele Informations » a été visionnée 1 300 fois.

Monsieur Sébastien LUCHET remercie Nadia pour son aide.

- **Urbanisme : points Ages & Vie et projet Nord Investissement**

Monsieur le Maire précise qu'il est en contact régulier avec Ages & Vie. Le projet d'implantation proposé n'est pas compatible avec le PLU actuel. Il faut attendre le futur PLUi dans lequel la construction avec un étage sera possible.

Une convention tripartite entre Scot'Immo, Ages & Vie et la commune sera conclue afin que le projet d'un lotissement de 8 parcelles + des logements Ages & Vie puissent aboutir au chemin de la Pâture/allée des Charmilles.

Un permis d'aménager de 12 parcelles a été accepté (rue de l'Eglise). De plus, dans le prolongement du lotissement de la Motte, un projet de 9 parcelles est en cours. Ces projets sont conduits par Nord Investissement.

- **Adhésion association ACCDM**

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Pierre LEVISSE afin d'exposer l'intérêt de l'Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux. Il s'agit d'une association loi 1901 dont le but est de lutter contre la désertification médicale. L'adhésion annuelle est de 50 € pour la commune.

L'ensemble du conseil municipal souhaite adhérer à l'association ACCDM.

- **Règlement médiathèque**

Le projet de règlement pour la médiathèque a été envoyé par mail aux membres du conseil municipal. Madame DEWYNTER Karine demande plus de précisions sur la mise à disposition d'un poste informatique avec accès à internet afin d'éviter tout abus. Monsieur le Maire précise que le poste informatique est mis à disposition afin de pouvoir effectuer des démarches administratives pour les personnes n'ayant pas accès à internet à leur domicile. L'accès est sous la surveillance du responsable de la médiathèque. Le règlement sera complété pour inclure cette précision.

Le conseil municipal doit fixer le montant de l'amende pour retard. Après en avoir délibéré, l'ensemble du conseil municipal fixe le montant de l'amende (appliquée au 31^{ème} jour de retard, soit 2 mois d'emprunt) à 1 € par jour de retard.

La création du logo de la médiathèque par Madame DEKEISTER Catherine est en cours. Le projet du logo a été dévoilé aux membres du conseil municipal.

- **Cotisation SIECF**

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Comité syndical du SIECF a décidé de fixer les cotisations communales 2021 comme suit :

- Electricité : 3.60€/habitant,
- Gaz : 0.60€/habitant,
- Eclairage Public Maintenance (option B) : 3.50€/habitant,
- Télécommunication : 1.50€/habitant,
- Numérique : gratuit

La commune de Lederzeele adhère aux compétences suivantes :

- Electricité : redevance fiscalisée par habitant : 3.60 €
- Numérique : gratuit
- Télécommunication : redevance fiscalisée par habitant : 1.50€

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider les cotisations communales, dues au SIECF, au titre de l'année 2021, avec fiscalisation comme chaque année.

- **Achat défibrillateur**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la CCHF propose un groupement de commandes pour l'achat et la maintenance de défibrillateurs.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des membres du conseil municipal approuve cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

- **Retour commissions**

Voirie : Monsieur ARNOUITS Jean-Paul informe l'ensemble des membres du conseil municipal que les demandes de cailloux, de curages de fossés ont été envoyées à la CCHF.

La chaussée du chemin des Lièvres doit être refaite dans les prochaines semaines (si les conditions météorologiques le permettent).

L'entrée du chemin de l'Aquênée et du chemin des jonquilles a été faite par la CCHF (enveloppe communale).

Bâtiments : Monsieur EVRARD Philippe informe les membres du conseil municipal qu'un devis a été réalisé pour créer un éclairage public rue de l'Eglise, à la sortie du village, en direction de Volckerinckhove. L'estimation s'élève à 4 712 € HT si raccordement sur le réseau électrique ou 3 255 € HT si solaire. Le conseil municipal désapprouve cette dépense.

Les travaux de réparation du toit de la chaufferie de la salle de mairie annexe sont en cours.

Numérique : Monsieur LUCHET Sébastien informe les membres du conseil municipal que le dossier de demande de subvention pour l'achat d'ordinateurs et de tablettes pour les écoles

dans le cadre du « Plan numérique rural » a été accepté. L'aide financière représente 50% du coût total.

Une annonce pour la recherche d'un médecin généraliste a été publiée sur SOS Villages.

CMJ : Madame DEKEISTER Catherine précise que les réunions du conseil municipal des jeunes sont suspendues. Elles pourront peut-être avoir lieu en visio afin d'avancer dans le projet de boîte à livres.

- **Divers**

Dépôt de verre perdu : l'association CATM souhaite passer le relais de la gestion du dépôt de verre perdu. Trois associations de la commune sont intéressées. Les trois présidents se réuniront avec Monsieur DEMEESTER Jean-Pierre prochainement.

Vidéo protection : Monsieur le Maire annonce que la CCHF a un projet de vidéo protection sur son territoire. Après en avoir discuté, l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas adhérer à ce dispositif.

Piscine intercommunale : le projet d'un réseau de chaleur pour alimenter la piscine intercommunale de la CCHF, le collège et l'EPHAD de Wormhout est en cours pour une mise en service fin 2021.

Catastrophe naturelle : la commune de Lederzeele n'a pas obtenu la reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'année 2020. Un recours gracieux est en cours. Un recours contentieux sera instruit.

Collecte alimentaire : la collecte alimentaire de 2020 a permis de récolter 140kg de denrées alimentaires. Résultat en nette amélioration par rapport à 2019.

Personnel communal : Madame LEURS Sabine est toujours en arrêt de travail. Madame JOLY Déborah la remplace.

Maisons fleuries : un courrier sera adressé aux lauréats les informant qu'ils peuvent venir retirer leurs bons d'achats en mairie.

Parking route de Saint-Omer : le département a donné son accord pour fermer le fossé face à la pharmacie afin de réaliser un parking. Les travaux seront réalisés par la CCHF sur l'enveloppe de la commune. Le coût s'élève à 19 000 €. Prévoir un feu clignotant afin de sécuriser la traversée des piétons.

Sécurisation école : Monsieur RYCKOORT Julien s'interroge sur la sécurisation aux abords des écoles. La solution qui a été choisie est le marquage au sol d'une ligne afin de faciliter le passage des piétons et la pose de potelets au niveau des passages piétons. De plus, des feux clignotants seront installés de part et d'autre des écoles afin de faire ralentir les automobilistes. Petite précision, un chemin piétonnier est sécurisé de l'autre côté de la route.

La séance est clôturée à 21h30